

## La Région bruxelloise en panne de recrutement

### CONSEIL D'ÉTAT

puis.

**L**e gouvernement bruxellois a décidé de recruter 250 fonctionnaires supplémentaires, pour assumer ses ambitions et ses nouvelles compétences. Une décision que l'administration est pour l'heure... dans l'incapacité de rencontrer. Depuis le 5 juin, plus aucun recrutement ne peut être effectué ; pas question, non plus, de procéder à la moindre promotion.

En cause : un arrêt du Conseil d'Etat qui annule certaines dispositions du « statut administratif et pécuniaire » du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce texte, c'est la bible de la fonction publique bruxelloise. Tout y est précisé : les procédures pour le recrutement, la composition des jurys, les dispositifs d'évaluation, les critères de promotion... Sous la précédente législature, l'exécutif bruxellois avait planché sur une version modernisée du fameux statut. Négocié en 2013, il avait été approuvé en mars 2014 et était entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Aussitôt, il avait fait l'objet de plusieurs recours émanant de fonctionnaires et visant certains articles spécifiques (le document en compte 453 au total). Le 5 juin dernier, le Conseil d'Etat a finalement annulé quelques dispositions du statut. Mais cet arrêt fragilise toutes les procédures de recrutement et de promotion, lesquelles sont dès lors gelées de-

### En octobre au plus tôt

Au ministère, certains ne cachent pas leur inquiétude de voir cette situation se prolonger, empêchant non seulement le recrutement de fonctionnaires attendus avec impatience dans certains services, mais aussi le remplacement des départs naturels, sans parler des promotions.

Christian Lamouline, secrétaire général du ministère – le patron d'une administration qui compte 1.900 agents –, se veut moins alarmiste. « *Le gouvernement bruxellois a déjà réagi* », explique-t-il. Lors du dernier conseil des ministres avant les vacances, la secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, Fadila Laanan (PS), a proposé un texte corrigé. Lequel doit maintenant faire l'objet de négociations sectorielles, être soumis au Conseil d'Etat, avant d'être définitivement adopté par le gouvernement régional. Même si tout le monde met les bouchées doubles, le nouveau statut ne devrait entrer en vigueur, au plus tôt, qu'en octobre. « *C'est vrai, il y a du retard*, explique le patron de l'administration. *Mais en même temps, nous mettons à profit cette suspension pour préparer toutes les procédures. Recruter 250 personnes, cela demande énormément de travail préparatoire, qui peut être effectué pour l'instant.* » ■

VÉRONIQUE LAMQUIN